ECUBLENS
ville et campagne

Fonds d'encouragement pour le développement durable
Formulaire de demande de subvention N° 1

AUDIT ENERGETIQUE – CECB PLUS
Complément à la subvention cantonale

Requérant (propriétaire)		**Réalisateur de l'étude/travaux**	
Société :	.....	Société :	.....
Nom :	.....	Nom :	.....
Adresse :	.....	Adresse :	.....
NPA/Lieu :	.....	NPA/Lieu :	.....
Tél. :	.....	Tél. :	.....
E-mail :	.....	E-mail :	.....

Versement de l'aide financière à

Titulaire du compte : .....
Nom de la banque ou CCP : .....
N° compte/IBAN : .....

Données du bâtiment

Rue et n° : ..... N° ECA : .....
N° parcelle : ..... Année de construction : .....
Affectation : ☐ Habitat collectif ☐ Habitat individuel ☐ Autres : .....
Bâtiment neuf : ☐ oui ☐ non
Agent énergétique actuel : ☐ Mazout ☐ Gaz ☐ Bois ☐ Autres : .....
Surface chauffée brute du bâtiment ou SRE* : .....m^2 Nombre d'appartements : .....

Documents à joindre obligatoirement

- ✓ Copie de la **décision d'octroi** de la subvention cantonale émise par la Direction de l'énergie et de l'environnement (DGE-DIREN) du Canton de Vaud
- ✓ Copie de la lettre de **confirmation de paiement** de la subvention cantonale émise à l'issue des travaux par la Direction de l'énergie et de l'environnement (DGE-DIREN) du Canton de Vaud

Conditions d'octroi

- ✓ Les conditions cantonales d'éligibilité s'appliquent https://www.vd.ch/themes/environnement/energie/subventions-programme-batiments/
- ✓ Le montant maximal des subventions communales cumulées ne peut excéder Fr. 30'000.- pour un même objet
- ✓ Versement de la subvention communale sur présentation de la confirmation de paiement de la subvention cantonale

Calcul de la subvention communale – Complément à la subvention cantonale

50 % de la subvention cantonale

Le montant cumulé des subventions cantonale et communale ne peut dépasser le coût effectif de l'étude

Procédure

- ✓ La demande doit être effectuée au moyen du présent formulaire, **au plus tard 6 mois après la date de l'octroi de la confirmation de paiement de la subvention cantonale**
- ✓ Les dossiers **incomplets, non signés ou non datés** seront renvoyés à l'expéditeur
- ✓ La demande est adressée au Service de l'urbanisme et de la durabilité, ch. des Esserts 5, CP 133, 1024 Ecublens ou par mail à subventions@ecublens.ch. Pour tout complément d'information, vous pouvez joindre le Service au 021 695 60 80.

Signature

Le/la soussigné-e confirme l'exactitude des indications transmises ci-dessus, a pris connaissance du règlement communal et de la directive du « Fonds communal d'encouragement pour le développement durable » et s'engage à fournir tous les documents supplémentaires nécessaires au traitement du dossier.

Lieu et date : ..... Signature : .....

Emplacement réservé à l'administration communale

Date réception : ..... N° de dossier : .....
Date accusé réception : ..... Montant octroyé : .....
Contrôlé par : ..... Date : .....
Chef de Service : ..... Date : .....
Commentaires : .....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Centre technique communal
Service de l'urbanisme et de la durabilité
Chemin des Esserts 5
Case postale 133
1024 Ecublens